

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES
BUDGETS PRIMITIFS 2025**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Principaux ratios

Population totale (colonne h du recensement INSEE) 4 934
 Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) 144

Ratios de niveau	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 235.49*
Recettes réelles de fonctionnement /population	1 330.87
Dépenses d'équipement brut/population	760.56
Encours de dette/population	426.95
DGF/population	37.09
Ratios de structure et d'analyse financière	Valeurs
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	66.93 %
Dépenses de personnel diminuée des remboursements / dépenses réelles de fonctionnement	63.9 %
Dépenses de personnel / recettes réelles de fonctionnement	62.1 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	94.87 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	57.15 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	32.08 %
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	7.17 %

* 1 130.66 € si l'on soustrait les remboursements liés aux charges de personnel.

Montants des budgets 2025 consolidés :

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	6 729 000.00	6 729 000.00	4 628 151.79	4 628 151.79	11 357 151,79	11 357 151,79
Budget annexe de l'Eau potable	1 000 873.00	1 000 873.00	868 679.95	868 679.95	1 869 552.95	1 869 552.95
Budget annexe de l'assainissement	577 000.00	577 000.00	1 021 363.27	1 021 363.27	1 598 363.27	1 598 363.27
TOTAL	8 306 873.00	8 306 873.00	6 518 195.01	6 518 195.01	14 825 068.01	14 825 068.01

Les orientations et priorités du budget 2025 :

Les orientations et priorités budgétaires 2025 portent sur les points suivants :

- 1. Limiter l'évolution de la hausse des dépenses de fonctionnement courantes** en vue de conforter l'autofinancement des dépenses d'équipement.
- 2. Maintenir l'étendue et la qualité des services à la population et encourager le bien-vivre ensemble par la mise en place d'une politique sociale, culturelle et sportive volontaire.**
- 3. Maintenir un niveau d'endettement inférieur** à la moyenne nationale des communes de même strate démographique.
- 4. Rendre attractive la commune par des actions transversales (aménagement urbains, fleurissement, plantations, mobilité douce, biodiversité, stationnement, sécurité, festivités et manifestations culturelles, œuvres d'art, etc.**
- 5. Favoriser l'installation de professionnels au Cagnet des Maures (projet VARECOPOLE notamment) et mettre à disposition des locaux à prix modéré en centre-ville.**
- 6. Soutenir l'économie locale par les achats de proximité** et par la politique d'équipement de la Municipalité. La commune prévoit de réaliser 5 680 700 € de dépenses d'équipement en 2025.
- 7. Prendre en compte systématiquement la contrainte environnementale et climatique** dans les différents secteurs d'intervention de la commune.

Présentation des budget primitifs 2025 :

BUGDET PRINCIPAL

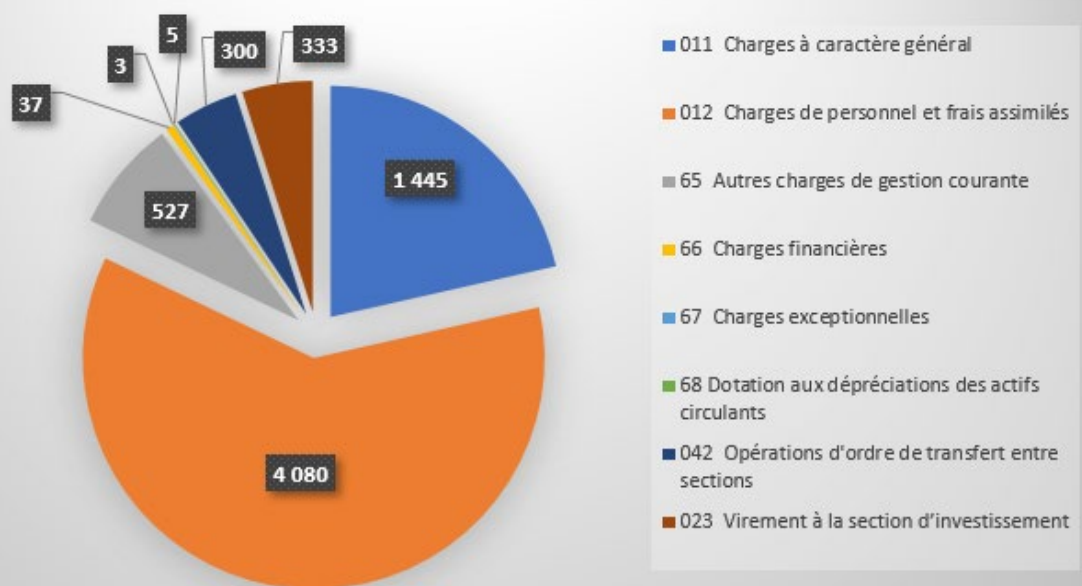
➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 729 000 € en dépenses et recettes soit une hausse de 1.92 % par rapport au budget primitif 2024 (6 602 000 €).

A – Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Variation
011	Charges à caractère général	1 432 345.00	1 444 845.00	12 500.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 890 000.00	4 080 000.00	190 000.00
65	Autres charges de gestion courante	458 650.00	527 000.00	68 350.00
66	Charges financières	30 580.69	36 640.74	6 060.05
67	Charges exceptionnelles	3 000.00	3 000.00	0.00
68	Provisions dépréciation actifs circulants	0.00	5 000.00	5 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000.00	300 000.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	487 424.31	332 514.26	-154 910.05
Total :		6 602 000.00	6 729 000.00	127 000.00

Dépenses de fonctionnement 2025 (en milliers d'euros)



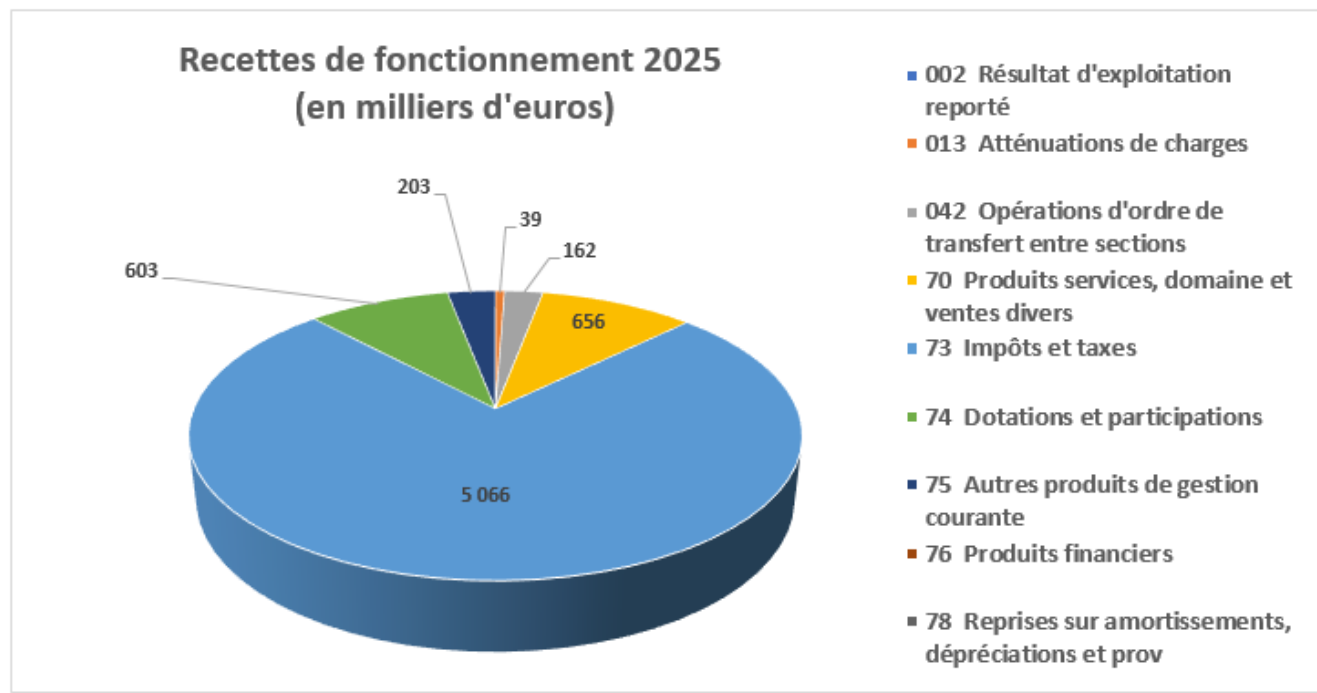
Parmi les dépenses de fonctionnement courantes, il faut souligner :

1. **Les charges à caractère général (chapitre 011) n'augmentent que de 0.87% en deçà du taux d'inflation prévisionnel 2025 ;**
2. **Les charges prévisionnelles de personnel 2025 (chapitre 012) sont en progression de 4.88 % liées au glissement-vieillesse-technicité** qui prend notamment en compte les avancements quasi-automatique sur la grille indiciaire, les mesures catégorielles statutaires, etc. Cette augmentation répond également aux besoins de renforcement temporaire du pôle public de l'eau pour mener les opérations liées aux schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement.
3. La hausse des charges de gestion courante (chapitre 65) est due à une participation de 59 000 € de la commune en 2025 au syndicat intercommunal d'énergie pour la modernisation du parc d'éclairage public sur la commune du Cannet des Maures.
4. Les charges financières (chapitre 66) sont en hausse de 6 000 € du fait du prêt réalisé en 2024 pour l'acquisition d'une balayeuse.
5. D'une manière générale, la volonté de la commune de maintenir le niveau et la qualité des services publics tout en s'efforçant d'améliorer l'efficience de la dépense publique a un coût.

L'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses investissements à l'aide de ses propres moyens financiers (dotation aux amortissements et virement prévisionnel à la section d'investissement) s'établirait à **470 044 €**.

B – Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Variation
002	Résultat d'exploitation reporté	75 000.00	0.00	-75 000.00
013	Atténuations de charges	60 000.00	38 942.78	-21 057.22
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 119.22	162 470.22	2 351.00
70	Produits services. domaine et ventes divers	584 750.00	655 550.00	70 800.00
73	Impôts et taxes	4 940 937.00	5 065 937.00	125 000.00
74	Dotations et participations	568 859.78	603 000.00	34 140.22
75	Autres produits de gestion courante	172 700.00	203 100.00	30 400.00
78	Reprises sur provisions	39 634.00	0.00	-39 634.00
Total :		6 602 000.00	6 729 000.00	127 000.00



Les recettes de fonctionnement 2025 atteignent également le montant de **6 729 000 €**.

La municipalité n'augmentera pas les taux des impôts locaux en 2025 pour les taxes foncières sur le bâti et le non bâti, et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ainsi, les taux proposés en 2025 qui feront l'objet d'un vote par l'assemblée délibérante seront de :

- **17.45 %** pour le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- **34.99 %** pour le taux de taxe sur le foncier bâti ;
- **83.10 %** pour le taux de taxe sur le foncier non bâti.

Le **produit issu des impôts directs locaux devrait totaliser 3 228 000 €** en 2025 (Taxe d'habitation et taxes foncières). Le produit devrait être en hausse par rapport à 2024 du fait de l'actualisation des bases d'imposition par l'Etat (+ 1.7 %) ; et du fait de l'augmentation de la population et par l'installation de nouveaux professionnels au Cagnet des Maures.

A noter également que la commune devrait voir sa dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat en hausse en 2025 du fait principalement de l'augmentation de la population suite au dernier recensement (+ 20 000 € attendus).

Il faut également noter la hausse des produits d'exploitation liés aux services scolaires et périscolaires (cantine, périscolaire) en hausse de 20 000 € du fait principalement de l'accroissement des effectifs accueillis.

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 4 628 151.79 € (reports 2024 compris).

A – Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024	Budget 2025		
			Reports 2024 (1)	Propositions nouvelles 2025 (2)	Total (1) + (2)
040	Opérations d'ordre entre sections	160 119.22		162 470.22	162 470.22
041	Opérations patrimoniales	100 000.00		200 000.00	200 000.00
10	Dotations, fonds divers	33 000.00		0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	121 000.00		139 000.00	139 000.00
20	Immobilisations incorporelles	168 000.00	63 486.00	132 500.00	195 986.00
204	Subventions d'équipement versées	8 000.00		74 500.00	74 500.00
21	Immobilisations corporelles	2 351 385.53	253 725.57	3 538 400.00	3 792 125.57
23	Immobilisations en cours	0.00	56 870.00	7 200.00	64 070.00
Total :		2 941 504.75	374 081.57	4 254 070.22	4 628 151.79

Les dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent à **4 254 070.22 €** en 2025 (hors reports 2024).

Au titre de ces dépenses, les **dépenses financières et d'ordre** s'établissent à **501 470.22 €**.

celles-ci portent notamment sur le remboursement du capital de la dette pour **134 000 €** et sur la réalisation d'opérations d'ordre pour **362 470.22 €** dont :

- 100 000 € d'intégration d'études en immobilisations définitives,
- 100 000 € pour comptabiliser les remboursements d'avances dans le cadre de marchés publics,
- 150 000 € prévus de travaux en régie,
- 12 470 € pour l'amortissement des subventions d'équipement.

Parmi les dépenses d'investissement, les **dépenses d'équipement nouvelles** s'élèvent à **3 752 600 €**.

Le détail des dépenses d'équipement nouvelles 2025 sont ci-après détaillées :

Objet 2025	Propositions 2025
Projet "AGORA" : travaux d'aménagement et de requalification du centre-ville	755 000
« Petites Villes de Demain » : foncier, travaux, notamment acquisition locaux commerciaux (176 KE)	576 000
Travaux et diagnostics de voirie, éclairage public, mobilier urbain	761 500
<i>Détaillé comme suit</i>	
<i>Voie : Divers travaux voirie dont rue du Bosquet, impasse de Vienne, chemin de Sainte Maïsse, impasse de la pinède, arasement et confortement du fossé carrefour chemin des Thermes</i>	210 000
<i>La Pardiguière : aménagement sécurité au niveau des divers carrefours ; éclairage public ; travaux de voirie enrobé sur les entrées des divers chemins</i>	250 000
<i>Modernisation du parc d'éclairage public</i>	72 500
<i>Reprise de l'accotement Saint Andrieux</i>	60 000

Mise à jour des panneaux d'adressage + signalisation des chemins	48 000
Dispositif Ville amie des aînés : acquisition de bancs	41 000
Chantier ADESS (entretien, restauration voirie, terrains)	20 000
Reprise trottoirs et abattage arbre Traverse Taurelle	20 000
Réfection du trottoir devant la maison de la fraternité, rue du Lavoir	15 000
Peintures routières	10 000
Mobiliers urbains	10 000
Diagnostic voirie	5 000
Acquisition de terrains agricoles et forestiers, et de terrains soumis à emplacement réservé	306 000
Marketing territorial	200 000
Travaux salle du Recoux : Mise en conformité incendie	160 000
Stade : éclairage	155 000
Travaux écoles : remplacement du toboggan + sol souple maternelle; aménagement et végétalisation du parking Mistral + jeux école élémentaire, équipement et mobilier de cuisine	153 900
Etudes AVELO 3 et création d'une piste cyclable	130 000
Construction d'un padel	100 000
Divers travaux, aménagements de bâtiments publics : diagnostics énergétiques, installations techniques, matériaux (dont matériaux travaux réalisés par le personnel, installations techniques des bâtiments communaux à renouveler, installation alarme mairie, etc.	87 400
Restauration et valorisation du cimetière au Vieux-Cannet et de la chapelle Saint-Jean	75 000
Ville verte : plantation d'arbres	60 000
Dépenses favorisant la biodiversité et l'environnement (ABC, LPO, inventaires); panneaux pédagogiques; matériels d'animation; équipement ferme pédagogique et ferme maraîchère municipale	59 500
Matériels informatiques, logiciels et matériels de bureau pour les services administratifs : serveurs, ordinateurs, etc	53 000
Etude sur le diagnostic sanitaire de l'église du Vieux-Cannet	45 000
Mobiliers, équipements techniques divers : outillage, équipement festivités et communication, mobilier de rangement, etc	44 300
Maison de la fraternité : remplacement des fenêtre (R+1) et de tous les volets (sécurité)	19 000
Réalisation de films (festivités et vœux) Constitution archives vidéo municipales pour événements annuels	10 000
Subvention d'équipement ménages équipement alarme incendie	
Total	3 752 600

Les restes à réaliser 2024 en dépenses d'équipement s'établissent à 374 081.57 €. En tenant compte des restes à réaliser le total des dépenses d'investissement totalise 4 628 151.79 € au budget 2025. Les financeurs publics traditionnels (Etat, Région, Département, Agence de l'Eau, communauté de communes Cœur du Var, etc) ont été sollicités ou le seront pour la réalisation du programme d'investissement 2025.

B – Recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2024	Budget 2025		
			Reports 2024(1)	Propositions nouvelles 2025 (2)	Total (1) + (2)
001	Excédent d'investissement reporté	314 561.05		462 724.25	462 724.25
021	Virement de la section de fonctionnement	487 424.31		332 514,26	332 514,26
024	Produit de cession (Indemnité véhicule police)	240 000.00		240 000.00	240 000,00
040	Amortissement immobilisations	300 000.00		300 000.00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales	100 000.00		200 000.00	200 000,00
10	FCTVA/taxes aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé	1 189 170.92		1 489 705.71	1 489 705.71
13	Subventions d'investissement	341 465.09	351 084.79	357 444,00	708 528,79
16	Emprunts et dettes assimilées	116 072.63		894 678,78	894 678,78
Total :		3 088 694.00	351 084.79	4 277 067.00	4 628 151.79

Plus en détail, les recettes nouvelles d'investissement 2025 totalisent **4 277 067 €** dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2025
Amortissements et virement de la section de fonctionnement	632 514.26
Fonds de compensation de la TVA	290 000.00
Taxes d'aménagement	100 000.00
Vente terrain de la Sourcette	240 000.00
Excédent de fonctionnement capitalisé 2024	1 099 705.71
Subventions d'investissement	357 444,00
Reprise excédent d'investissement 2024	462 724.25
Intégration études en immobilisations définitives	100 000.00
Comptabilisation remboursement avances par fournisseurs dans le cadre des marchés publics	100 000.00
Cautions encaissées en 2025	5 000.00
Emprunt d'équilibre	889 678,78
TOTAL :	4 277 067.00

BUGDETS ANNEXES

➤ BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

- Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et recettes à 1 000 873 € et 868 679.95 € en section de fonctionnement et en section d'investissement.
- La dette est de 997 500 € au 01/01/2025.
- Les dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent en 2025 à 813 679.95 € H.T. telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2025
Remboursement capital dette	25 000.00
Amortissement subventions d'équipement	23 087.23
Intégration études sur immobilisations	200 000.00
Matériels d'exploitation : compteurs, vannes, etc	42 000.00
Travaux divers pour réparations ponctuelles sur les réseaux (fuites, casses...)	30 000
Travaux de régulation de la pression du réseau : limiteur/ hydrostab	46 000.00
Mouillères / costettes : renouvellement de la canalisation PVC 90 - 700ml (urgent fuites)	120 000.00
8 mai/Verdun/Esquier : renouvellement canalisations du centre-ville - 300 ml	60 000.00
Ste Maisse : réseau eau potager municipal + zoo (à partir de SCP) - 2 x 100 ml	20 000.00
Travaux réseau alimentation VARECOPOLE (Etudes, maîtrise d'œuvre)	70 000.00
Programme pluriannuel de travaux	177 592.72
Total :	813 679.95

Les dépenses d'équipement reportées 2024 s'élèvent à 55 000 € H.T..

Pour financer ces dépenses, les **recettes d'investissement** 2025 s'établissent à **868 679.55 €** telles que précisées ci-dessous :

- Reports 2024	26 000.00 €
- Reprise excédent d'investissement 2024	311 620.14 €
- Subvention d'investissement	169 999.00 €
- Intégration études en immobilisations définitives	200 000.00 €
- Amortissement des immobilisations :	161 060.81 €
Total	868 679.95 €

➤ BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

- Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et recettes à **577 000 €** et **1 021 363.27 €** en section de fonctionnement et en section d'investissement.
- Le capital restant dû de la dette est de **2 124 806 €** au 01/01/2025.
Les dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent en 2025 à **985 363.27 €** TTC telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2025
Amortissement subventions d'équipement	46 012.03
Intégration frais d'études	50 000.00
Remboursement capital dette 2025	116 000.00
Programme de renouvellement des équipements de la STEP	120 000.00
Matériels d'exploitation	30 000.00
Hydrocurage des réseaux	10 000.00
Sainte Maïsse : extension réseau - 400 ml	80 000.00
Liaison Ste Maïsse - Perrache : extension réseau - 250 ml	50 000.00
Agrandissement de la STEP pour raccordement VARECOPOLE : Etudes, AMO, MOE, CT, CSPS...	50 000.00
Travaux divers pour réparations ponctuelles sur les réseaux	10 000.00
Programme pluriannuel de travaux de réfection et d'extension du réseau (Détail)	423 351.24
Total :	985 363.27

Les dépenses d'équipement reportées de 2024 s'élèvent à 36 000.00 € H.T..

Pour financer ces dépenses, les **recettes d'investissement 2025** s'établissent à **1 021 363.27 €** telles que précisées ci-dessous :

- Reports 2024	41 875.00 €
- Fonds de compensation de la TVA	40 000.00 €
- Excédent d'investissement 2024 reporté	662 003.08 €
- Amortissement des immobilisations	177 485.19 €
- Intégration études en immobilisations définitives	50 000.00 €
- Subvention Communauté de communes Cœur du Var études Agrandissement STEP raccordement VARECOPOLE	50 000.00 €
- Total	1 021 363.27 €

Effectifs de la collectivité au 01/01/2025:

Les effectifs pourvus sont de 95 agents détaillés dans le tableau ci-dessous :

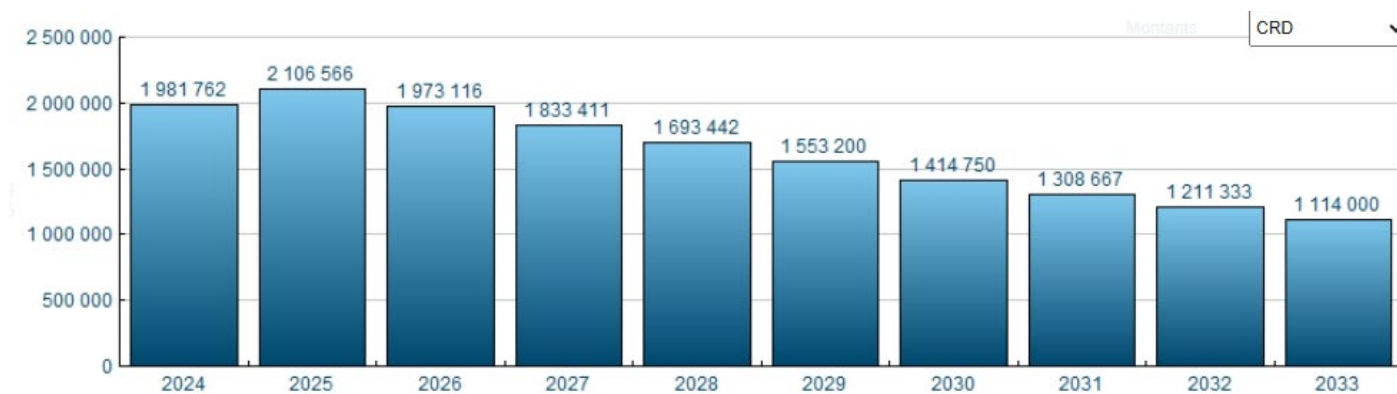
	Femmes	Hommes	Total
Contractuels	3	6	9
Contrats aidés	8	1	9
Titulaires	39	38	77
Total	50	45	95

Etat de la dette du budget principal

1. L'état de la dette.

Le capital restant dû de la dette de la commune (budget principal) au 01/01/2025 est de **2 106 566 €**. L'annuité de la dette en 2025 sera de **168 000 €** dont **134 000 €** de remboursement du capital.

Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû de 2024 à 2033.



Le capital restant dû ci-dessus, est exprimé par référence au 1^{er} janvier de chaque année.